

Destinataire(s) :

MAIRIE DE MEULAN

VEOLIA EAU CIE GENERALE DES EAUX

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Cuivre, Nickel, Plomb

MEULAN

Commune de : MEULAN-EN-YVELINES

Prélèvement et mesures de terrain du **23/01/2019 à 08h31** pour l'ARS, par le laboratoire :

LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL), qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : MEULAN (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : POINT MOBILE MEULAN - ateliers munipaux cuisine lavabo

Code point de surveillance : 0000000424 Code installation : 000475 Type d'analyse : CUNIP

Code Sise analyse : 00209079 Référence laboratoire : LSE1901-9985 Numéro de prélèvement : 07800203054

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité pour les paramètres analysés. Les teneurs en plomb, cuivre et nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. En outre, les résultats d'analyses ne sont représentatifs de la qualité de l'eau qu'au moment du prélèvement, les conditions de soutirages d'eau antérieurs au prélèvement pouvant influencer les résultats.

(PLV-07800203054 - page : 1)

Le mardi 29 janvier 2019

Pour le Directeur général et par délégation,
Pour le Délégué départemental et par délégation,
L'Ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Marie-Claude GOURDET

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</i>						
Cuivre	0,350	mg/L		2,0		1,0
Nickel	7	µg/L		20,0		
Plomb	<2	µg/L		10,0		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1